

# TROUSSE DE COMMUNICATION POUR LES PROJETS BÉNÉFICIAIRES DU FINANCEMENT IHUB





## **Félicitations pour l'obtention d'un financement iHub d'ECAMT!**

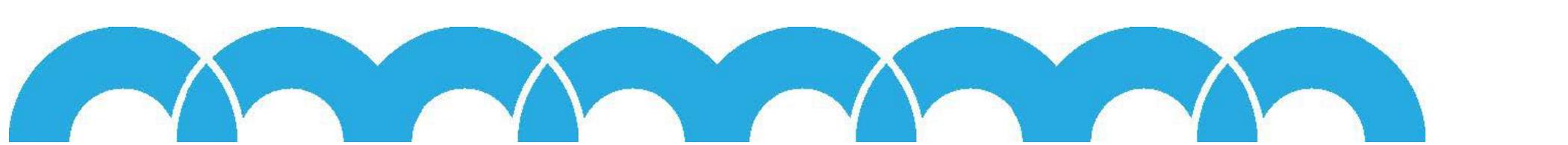
Nous invitons tous les participants des projets financés à partager la nouvelle par le biais d'un communiqué de presse, d'un article dans le journal institutionnel, d'un billet de blogue ou par toute autre reconnaissance formelle.

Un membre de la direction générale régionale contactera les responsables des projets ayant obtenu un financement iHub égal ou supérieur à 50 000 \$ en vue d'en faire une annonce officielle.

La présente trousse à outils a pour but de vous assister dans les prochaines étapes à entreprendre pour partager votre histoire concernant l'iHub d'ECAMT.

### **TABLE DES MATIÈRES**

PROCESSUS D'APPROBATION DES COMMUNICATIONS : PARTENAIRES BÉNÉFICIAIRE DU FINANCEMENT IHUB D'ECAMT .....	3
RECONNAISSANCE DU FINANCEMENT .....	3
CITATIONS PRÉAPPROUVÉES DU IHUB d'ECAMT CANADA .....	4
DEMANDE DE CITATION PROVENANT DU CABINET MINISTÉRIEL.....	4
CITATIONS PROVENANT D'AUTRES INTERVENANTS .....	4
DIRECTIVES CONCERNANT L'UTILISATION DU LOGO .....	5



## PROCESSUS D'APPROBATION DES COMMUNICATIONS : PARTENAIRES BÉNÉFICIAIRE DU FINANCEMENT IHUB D'ECAMT

Comme il est clairement stipulé dans le contrat signé par ECAMT Canada et votre institution, tous les articles, histoires, annonces, présentations, etc. qui sont destinés au public doivent être préapprouvés par ECAMT Canada et le gouvernement du Canada.

**Veillez prévoir 15 jours ouvrables avant d'obtenir l'approbation de votre communication.**

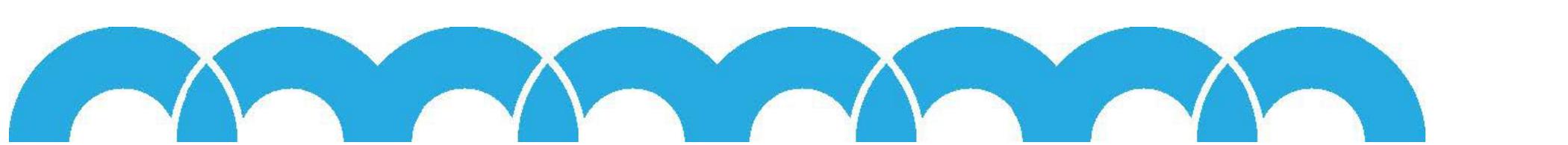
Toutes les demandes doivent être envoyées par courriel à l'adresse [ihub@cewilcanada.ca](mailto:ihub@cewilcanada.ca) et accompagnées des renseignements suivants :

1. Communication en pièce jointe (ou lien de la communication non publiée)
2. Date prévue de la publication
3. Demande de citation du bureau du ministre (facultatif)
4. Autres renseignements conformément à la demande

## RECONNAISSANCE DU FINANCEMENT

La communication doit inclure la reconnaissance du financement suivante :

**« Ce projet est financé en partie par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme d'apprentissage innovateur en milieu de travail et du carrefour de l'innovation iHub d'ECAMT Canada. »**



## CITATIONS PRÉAPPROUVÉES DU iHUB d'ECAMT CANADA

ECAMT Canada invite tous les partenaires bénéficiant du financement à inclure une de ces citations dans leurs articles. Les citations ci-dessous sont préapprouvées et peuvent être utilisées dans le cadre des publications. De plus, il est possible de faire une demande pour une citation plus spécifique à votre projet si nécessaire. Veuillez prendre note que l'approbation demeure obligatoire pour toute publication.

« En offrant des occasions d'AMT innovatrices aux établissements partout au Canada, nous sommes témoins de la croissance des compétences personnelles et professionnelles des étudiants, déclare Charlene Marion, directrice de l'AMT chez ECAMT Canada. Les aptitudes et les compétences acquises grâce à ces expériences favorisent la transition des étudiants vers le marché du travail, des démarches entrepreneuriales ou de prochaines études. »

« ECAMT Canada est ravie d'appuyer les expériences innovatrices d'AMT des étudiants à {nom de l'établissement à insérer} où ils ont pu recevoir une aide financière et la reconnaissance de leur expérience d'AMT, déclare Charlene Marion, directrice de l'AMT chez ECAMT Canada. « Ce type de financement vise à éliminer les obstacles à l'AMT et à favoriser son accès pour tous les étudiants postsecondaires. »

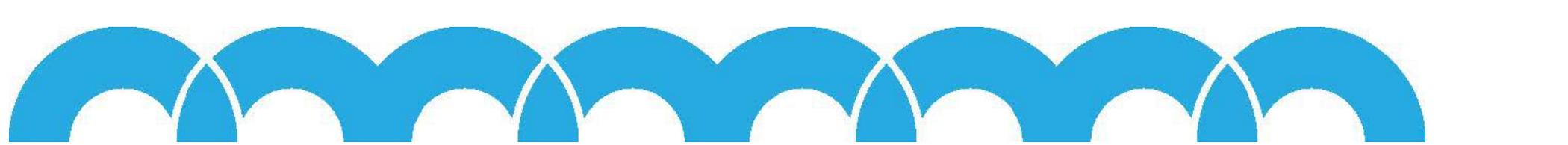
## DEMANDE DE CITATION PROVENANT DU CABINET MINISTÉRIEL

Tous les établissements bénéficiant du financement qui souhaitent publier un article peuvent demander une citation de la part du cabinet ministériel. Sa réception n'est pas garantie, mais vous êtes invités à en faire la demande lors de la soumission de la publication à ECAMT Canada.

## CITATIONS PROVENANT D'AUTRES INTERVENANTS

Les établissements bénéficiant du financement pourraient obtenir des citations supplémentaires des intervenants suivants afin de soutenir leurs articles :

- Étudiants
- Membre principal à l'administration, doyen ou membre de la direction de l'AMT
- Professeur ou responsable de projet
- Partenaire industriel ou communautaire
- Représentant du gouvernement local



## DIRECTIVES CONCERNANT L'UTILISATION DU LOGO

Tous les logos d'ECAMT Canada sont des conceptions uniques de graphisme. Veuillez télécharger les logos en version de haute qualité dans la section pour les membres de notre site Web au [cewilcanada.ca](http://cewilcanada.ca). Si vous n'avez pas accès à la section pour les membres, veuillez nous contacter par courriel au [ihub@cewilcanada.ca](mailto:ihub@cewilcanada.ca) pour obtenir vos clés d'accès.

### CONTEXTE POUR L'UTILISATION DU LOGO: PARTENAIRES BÉNÉFICIAIRE DU FINANCEMENT iHub D'ECAMT CANADA

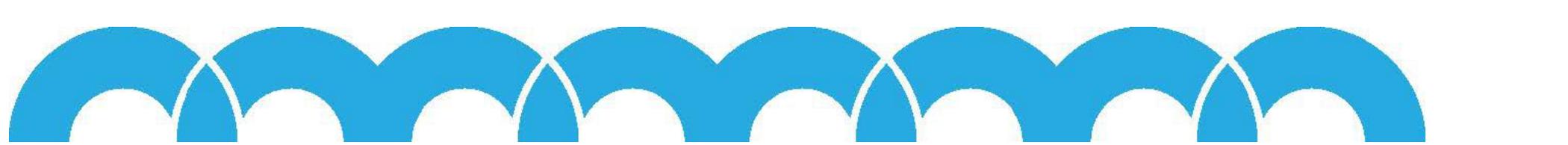
Les présentes directives exposent nos exigences en matière d'utilisation des logotypes d'ECAMT Canada (cela comprend, sans s'y limiter, le logo d'ECAMT Canada, ses variantes en anglais [CEWIL Canada] et tous les logos et toutes les variantes d'événements relatifs à ECAMT Canada) offerts à l'utilisation ou au téléchargement à partir du site Web d'ECAMT Canada (ou tout autre logo, slogan, concept protégé par le droit d'auteur ou autre attribut de la marque d'ECAMT Canada obtenu sur le site Web ou de tout autre canal).

### UTILISATION APPROUVÉE DU LOGO

ECAMT Canada permet l'utilisation de son logo aux partenaires bénéficiaire du financement iHub dans les situations suivantes :

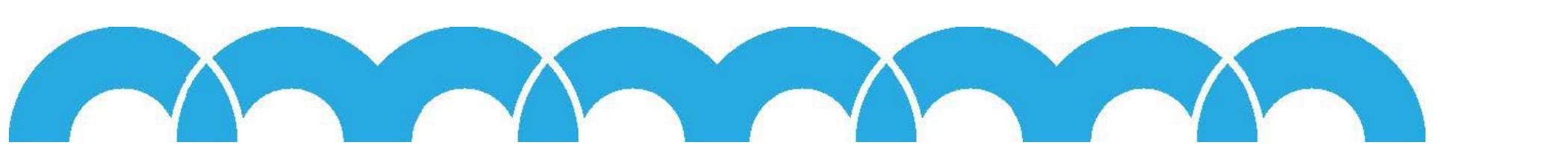
- sur les sites Web présentant le projet bénéficiaire du financement iHub;
- dans les brochures, dépliants publicitaires et autres documents imprimés exposant le projet financé;
- dans les présentations et autres supports visuels présentant ledit projet.

Toute utilisation du logo doit être accompagnée d'une référence à l'aide financière obtenue grâce à ECAMT Canada. Veuillez vous reporter à la section « Reconnaissance du financement ».



## UTILISATION DU LOGO D'ECAMT CANADA

- Lorsqu'il est utilisé électroniquement, le logo doit posséder un lien intégré menant à [www.cewilcanada.ca/cewil-fr](http://www.cewilcanada.ca/cewil-fr)
- Aucun logo ne peut être utilisé d'une manière qui suggère qu'ECAMT Canada vous parraine, vous approuve, vous appuie ou vous est affilié, c'est-à-dire vous, votre organisation, vos sites Web, vos produits ou vos services, à moins qu'une telle relation existe ou que vous possédiez la permission écrite d'ECAMT Canada.
- Le « logo officiel » n'est utilisé que par les projets bénéficiant du financement iHub d'ECAMT Canada, anciens et actuels, ayant fait l'objet d'une entente formelle avec ECAMT.
- Le « logo officiel » ne peut être utilisé que dans le cadre de matériels de marketing ou de promotion au profit d'ECAMT Canada.
- Il est interdit d'employer les logos d'une manière qui peut prêter à confusion.
- Les logos ne peuvent être utilisés dans toute situation présentant une relation erronée entre ECAMT Canada et vous (y compris, mais sans s'y limiter, l'agrément d'enseignement coopératif, les commandites, etc.).
- Les logos doivent être utilisés en respectant toutes les directives décrites dans le guide de marque ci-dessous.
- Ne modifiez pas les logos.
- Ne modifiez pas l'échelle, n'inclinez pas les logos et ne les faites pas pivoter.
- Ne changez pas leur apparence.
- Ne changez pas leurs couleurs, à l'exception de l'utilisation de logos en noir ou inversés en blanc.
- Évitez d'afficher les logos selon une échelle inférieure à 100 %.
- Ne réduisez pas leur dimension à moins de 2,5 cm (1 po) de hauteur.
- Ne combinez pas les logos à tout autre concept, marque de commerce, graphique, texte ou autre élément, y compris votre nom, toute marque de commerce ou tout terme générique.
- Aucune marque de commerce ni aucun concept, texte, graphique ou autre élément ne peut être placé près du logo sans d'abord satisfaire aux exigences claires en matière d'espace.
- Les logos ne peuvent être placés que sur un fond uni (préférentiellement blanc brillant), et non superposés à une image ou un motif, et doivent être exempts (sans exception) d'effets artistiques (tels que des ombres portées).
- Vous êtes dans l'obligation d'apporter des modifications au logo s'il s'agit d'une demande d'ECAMT Canada.



## UTILISATION D'UNE VERSION ALTERNATIVE DU LOGO D'ECAMT

La version en couleur est la principale et la préférée. Vous pouvez opter pour la version simplifiée pour un affichage contrasté en noir et blanc ou pour la version inversée en blanc pour un affichage sur un arrière-plan foncé.

## REMARQUES

En cas d'éventuels problèmes relatifs à l'image de marque, nous pouvons annuler, modifier ou changer les conditions de la présente politique de temps à autre, en adressant un avis destiné à l'utilisateur du logo (« Vous »). Vous êtes néanmoins responsables de respecter toute condition modifiée. Veuillez consulter la politique et prendre connaissance des modifications apportées.

Les logos sont la propriété exclusive d'ECAMT Canada. L'utilisation de tout logo suppose l'acceptation et le respect des conditions relatives à ces directives. Si vous n'acceptez pas de respecter les règlements associés à l'utilisation des logos, tels que décrits dans la présente politique, veuillez ne pas en faire usage. Toute utilisation des logos ne respectant pas les directives n'est pas autorisée. ECAMT Canada se réserve le droit de retirer à tout moment son approbation en ce qui concerne l'utilisation des logos.

WITHOUT SIGNATURE



SANS SIGNATURE



WITH SIGNATURE



BILINGUAL/BILINGUE



AVEC SIGNATURE



# GUIDE DE MARQUE

COLOURS | COULEURS



BLACK | NOIR



REVERSED | RENVERSÉ



WHITE | BLANC



# GUIDE DE MARQUE

## LOGO PROTECTION AREA | ESPACE DE PROTECTION DU LOGO



## MAXIMUM LOGO REDUCTION

### RÉDUCTION MAXIMALE DU LOGO

4 inches/pouces



2 inches/pouces



1 inch/pouce



From 1 inch = mandatory to use without signature

A partir de 2 pouce = obligatoire à utiliser sans signature

GUIDE DE MARQUE



# GUIDE DE MARQUE

## PRIMARY / PRIMAIRES



**CMYK**  
C00 M00 J00 N90  
**RGB**  
R60 V60 B60  
**PANTONE**  
432C  
**HEXADECIMAL**  
#3C3C3B



**CMYK**  
C70 M15 J00 N00  
**RGB**  
R54 V169 B225  
**PANTONE**  
2171C  
**HEXADECIMAL**  
#36A9E1



**CMYK**  
C0 M90 J85 N0  
**RGB**  
R230 V51 B42  
**PANTONE**  
179C  
**HEXADECIMAL**  
#E6332A

## SECONDARY / SECONDAIRES



**CMYK**  
C18 M00 J82 N00  
**RGB**  
R218 V226 B85  
**PANTONE**  
432C  
**HEXADECIMAL**  
#DAE255



**CMYK**  
C00 M00 J00 N15  
**RGB**  
R220 V221 B222  
**PANTONE**  
CG 2C  
**HEXADECIMAL**  
#DCDDDE

# GUIDE DE MARQUE

## TITLES/TITRES

---

### Rubik

Light

ABCDEFGHIJKLMN**OP**QRSTU  
abcdefghijklmn**op**qrstuvwxy  
1234567890

Regular

ABCDEFGHIJKLMN**OP**QRSTU  
abcdefghijklmn**op**qrstuvwxy  
1234567890

Italic

*ABCDEFGHIJKLMN**OP**QRSTU*  
*abcdefghijklmn**op**qrstuvwxy*  
*1234567890*

Bold

**ABCDEFGHIJKLMN**OP**QRSTU**  
**abcdefghijklmn**op**rstu**  
**1234567890**

Extra-Bold

**AaBbCc**

## TEXT/TEXTE

---

### Lato

Light

ABCDEFGHIJKLMN**OP**QRSTU  
abcdefghijklmn**op**qrstuvwxy  
1234567890

Regular

ABCDEFGHIJKLMN**OP**QRSTU  
abcdefghijklmn**op**qrstuvwxy  
1234567890

Italic

*ABCDEFGHIJKLMN**OP**QRSTU*  
*abcdefghijklmn**op**qrstuvwxy*  
*1234567890*

Bold

**ABCDEFGHIJKLMN**OP**QRSTU**  
**abcdefghijklmn**op**rstu**  
**1234567890**

Extra-Bold

**AaBbCc**

## TITLES/TITRES - TEXT/TEXTE

---

### Arial

For documents that needs to be share and edited:  
Word, PPT, Excel

Use Arial as an official font for Titles and Text

Pour les documents qui peuvent être partagés et modifiés :  
Word, PPT, Excel  
Utiliser Arial comme typographie officielle pour  
les titres et les textes

Regular

ABCDEFGHIJKLMN**OP**QRSTU  
abcdefghijklmn**op**qrstuvwxy  
1234567890

Italic

*ABCDEFGHIJKLMN**OP**QRSTU*  
*abcdefghijklmn**op**qrstuvwxy*  
*1234567890*

Bold

**ABCDEFGHIJKLMN**OP**QRSTU**  
**abcdefghijklmn**op**qrstuvwxy**  
**1234567890**

**AaBbCc**